



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial  
Octobre 2025*

# La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## COMITÉ ÉDITORIAL

### Directeur de publication

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### Secrétariat de la revue

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

**Thèse** : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE</b>	
KOUAME Konan Simon .....	1-15
<b>LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE</b>	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI .....	16- 25
<b>IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA</b>	
ABAKAR Ousmane Abdallah .....	26- 40
<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN</b>	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand .....	41- 54
<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE</b>	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
<b>LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)</b>	
DÉDÉ Jean Charles .....	73-92
<b>PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO</b>	
SANKARA Yassia .....	93-114
<b>LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
Robert Lorimer ZOUKPÉ .....	115-128
<b>INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS</b>	
BAGAN Dègnon .....	129-151
<b>LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF</b>	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A  
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR  
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François ..... 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin ..... 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA  
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN  
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra ..... 185-199

**L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE**

Youssouf DIARRASSOUBA ..... 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :  
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS  
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré ..... 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :  
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE  
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore ..... 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET  
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI ..... 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE  
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA  
Kangni ..... 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS  
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK ..... 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES  
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE  
ALKARAKPEY Méyssouun ..... 302-317**

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b> AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b> AMOIKON Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b> ATTATI Afî .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b> BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b> Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b> COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b> ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL</b> FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b> HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b> LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry .....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i></b> SAMA François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko .....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MALDE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin .....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël .....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié .....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ .....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée .....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA .....
	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

<b>COSMOGONIQUES</b> TOUKO Arinte.....	1038-1050
<b>GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU</b> Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac .....	1051-1070
<b>DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE</b> ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
<b>LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?</b> DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
<b>STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE</b> Alain Messoun ESSOI .....	1102-1123
<b>FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE</b> KOUASSI N'Goh Thomas .....	1124-1137
<b>APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</b> Joëlle Fabiola NSA NDO .....	1138-1156
<b>« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »</b> SAMBO Jean Jonasy Fils .....	1157-1184
<b>DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER</b> YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
<b>GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES</b> DIALLO Fousseny .....	1204-1231
<b>AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ</b> <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME .....</i>	1232-249

<b>LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?</b>	
ABALO Miesso .....	1250-1264
<b>LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?</b>	
BAMAZE N'GANI Essozimina .....	1265-1281

# Gouvernance universitaire

# LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

**ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI**

Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)

Philosophie/Métaphysique et Morale

## Résumé

Ce texte est une réflexion sur la nécessité de lier morale et gouvernance universitaire pour un environnement de travail conviviale pilier d'un réel développement. La morale est un ensemble de règles ou de valeurs institué par une communauté dans le but de mieux vivre leurs relations. Dans la pensée philosophique, elle est l'ensemble des règles, principes et normes qui orientent ou recadrent les comportements humains au sein de la société. Quant à la gouvernance, elle est l'ensemble des moyens qui permettent le contrôle des dirigeants. Gouverner, c'est exercer son autorité sur une communauté, un peuple ou des personnes. Nous constatons malheureusement que la morale semble être absente dans la façon de diriger de certains responsables africains. En effet, la corruption et le manque de respect semble caractériser nos responsables universitaires dans ces dernières décennies. La valeur humaine n'intéresse point. L'argent est aujourd'hui considéré comme le bien suprême, au point que l'injustice domine nos sociétés, reléguant la dignité humaine au second plan. Ce texte vise, par une approche analytico-critique, à démontrer qu'une gouvernance véritablement juste doit se fonder sur le respect des valeurs morales, seul garant d'un pouvoir sans corruption, sans injustice et respectueux de l'humain.

**Mots clés :** Dignité humaine- Gouvernance- Injustice-Morale-Respect

## Abstract

This text is a reflection on the need to link morality and university governance for a friendly working environment, a pillar of real development. Morality is a set of rules or values instituted by a community in order to better live their relationships. In philosophical thought, it is the set of rules, principles and norms that guide or reframe human behaviour within society. As for governance, it is the set of means that allow the control of managers. To govern is to exercise authority over a community, a people or individuals. Unfortunately, we note that morality seems to be absent in the way some African leaders lead. Indeed, corruption and disrespect seem to characterize our university officials in recent decades. Human value is not of interest. Money is now considered the supreme good, to the point that injustice dominates our societies, relegating

human dignity to the background. This text aims, through an analytical-critical approach, to demonstrate that truly just governance must be based on respect for moral values, the only guarantee of power without corruption, without injustice and respectful of humanity.

**Keywords :** Human Dignity- Governance- Injustice- Morality- Respect

## Introduction

La morale peut être définie, dans une perspective philosophique, comme un ensemble normatif de principes ou de valeurs élaborés au sein d'une communauté, en vue de réguler les relations humaines et de garantir une coexistence harmonieuse. Elle constitue, de ce fait, une réflexion sur les fondements du bien et du mal. Dès lors, elle oriente l'agir individuel et collectif sur ce qui est jugé conforme à la dignité humaine. Sur le plan ontologique, elle renvoie à la capacité de l'être humain à se rapporter librement et consciemment à des normes transcendant ses intérêts immédiats, dans le but d'inscrire son existence dans une quête de sens et de finalité. Quant à la gouvernance, elle implique une articulation entre autorité, responsabilité et justice, dans la gestion des ressources tant humaines qu'économiques. La bonne gouvernance au niveau universitaire presuppose, dès lors, une éthique de la responsabilité fondée sur la reconnaissance de la dignité ontologique de chaque membre de la communauté universitaire.

La gouvernance universitaire en Afrique est souvent marquée par l'injustice, la corruption et le mépris des valeurs humaines. Nombre de responsables privilégient l'argent au détriment de l'éthique, installant une gestion déshumanisée et injuste. Pourtant, la morale n'est pas accessoire mais elle est le socle d'une gouvernance juste et durable. Cette réflexion vise à montrer, à travers une approche analytico-critique, que seule une adhésion aux valeurs morales peut légitimer et humaniser la gouvernance universitaire.

Cette réalité interroge la place de la morale dans la gestion des institutions académiques. Dès lors, comment le respect de la morale peut-il constituer le socle fondamental pour une gouvernance universitaire acceptable, à la fois humaine et durable ? Comment articuler les exigences de la morale et les impératifs de la gouvernance universitaire afin de favoriser le développement tant espéré par les sociétés africaines ? Plus précisément, le respect de la morale constitue-t-il une condition sine qua non d'une gouvernance universitaire efficace et équitable ? Cette problématique centrale appelle une réflexion approfondie à travers les interrogations secondaires suivantes: En quoi les valeurs morales représentent-elles le socle d'un développement humain authentique, indispensable à toute gouvernance digne de ce nom ? Pourquoi la considération de la personne humaine doit-elle fonder l'action et les principes de la

gouvernance universitaire ? En somme, une gouvernance dépourvue de fondement moral peut-elle réellement être qualifiée de bonne gouvernance ?

Notre étude est structurée en trois grandes parties. La première partie nous permettra de comprendre que les valeurs morales sont la consistance du développement humain et cela nous conduira à la seconde partie de notre réflexion qui nous indique que le souci de l'humain doit être le fondement de toute gouvernance afin de conclure dans la dernière partie que la morale est l'élément fondamental d'une bonne gouvernance universitaire.

## **1- Les valeurs morales comme consistance du développement humain**

Les valeurs morales constituent les principes fondamentaux qui guident nos comportements, nos décisions et nos agissements. Elles consolident nos relations personnelles, professionnelles et sociales, en nous permettant de développer l'humain qui est escamoté en nous. Elles définissent ce qui est considéré comme juste, bon ou convoitiable dans une société ou dans une culture. En effet, le respect qui nous demande de reconnaître et honorer la dignité, les droits et les opinions des autres semble être le premier élément de la morale, car toutes sociétés exigent le respect pour leur bien-être et leur développement. Si nous respectons l'autre en face de nous, nous prenons le temps de l'écouter attentivement sans jugement et cela nous permet de traiter tout le monde avec équité sans tenir compte de leur origine ou de leur croyance. « Par l'échange avec autrui, la réciprocité des services et le dialogue avec ses frères, l'homme développe ses virtualités ; il répond ainsi à sa vocation»(*Catéchisme de l'Église Catholique*, 2011, p.473). Bien que les valeurs morales peuvent varier d'une culture à l'autre, cependant elles partagent très souvent des objectifs communs tels que la promotion de la justice, de la liberté, de l'égalité et du respect mutuel.

Aussi les lois morales jouent-elles un rôle essentiel dans la formation de l'identité personnelle et collective, c'est pourquoi il nous faut de la bienveillance dans l'éducation de base et non de la bienfaisance. Car, la bienfaisance nous demande d'agir avec gentillesse en proposant son aide à celui qui en a besoin alors que la bienveillance nous commande d'agir avec gentillesse et compassion envers les autres en apportant son aide à celui qui en a besoin. Ainsi, selon saint Augustin, dans *la morale chrétienne*, nous parlons de bienveillance car elle nous commande de ne faire du mal à personne d'où cette demande qui semble poser les bases de toute vie sociale harmonieuse : « avant tout pratiquons la bienveillance, c'est-à-dire n'usons contre personne, ni de méchanceté, ni de ruse, et souvenons-nous que nous n'avons rien de plus proche que l'homme lui-même. » (S. Augustin, 2018, p.850). Il ne faut donc pas faire à l'autre ce que tu ne

voudrais pas subir vu que l'autre est cet autre "moi" qui n'est pas moi mais qui partage avec moi l'image du Divin qui est en moi. Les valeurs morales permettent le développement personnel qui nous conduit aux valeurs fondamentales telles que la liberté, la justice et la charité.

En outre, les vertus et la conscience sont deux éléments clés des valeurs morales, c'est pourquoi, Platon proposait une cité dirigée par les hommes vertueux. En effet, le philosophe des Idées était sûr que ce sont les vertus qui influencent directement les choix et les actions des individus d'où la primauté accordée à l'âme, siège des vertus. Nous voyons les vertus, telles que la compassion, la générosité et la franchise, qui sont des dispositions stables et durables, déterminées nos comportements et nos décisions. Il faut donc cultiver les vertus et écouter sa conscience, pour développer une forte identité morale et agir en accord avec les valeurs humaines fondamentales. C'est dans cette lignée que Platon nous fait savoir que « [...], il te sera possible d'avoir un État bien gouverné ; car dans cet État seuls commanderont ceux qui sont vraiment riches, non pas d'or, mais de cette richesse dont l'homme a besoin pour être heureux : une vie vertueuse et sage. »( Platon, 1997, 520c- 521c). Le propre donc de la sagesse et de la vertu est de gouverner bien.

Ainsi, la morale donne consistance au développement humain dans la mesure où parler de la dignité humaine, c'est reconnaître une dimension morale à toute vie humaine. Reconnaître cette dimension morale demande qu'on accorde une importance particulière à tout ce qui permet de faire la promotion de la croissance et de la dignité humaines. De ce fait, la justice est un élément essentiel dans l'impulsion de tout ce qui est humain en l'homme. Elle nous permet d'agir de manière équitable et de défendre de façon juste les droits de chacun dans la mesure où « elle peut être définie comme cette quatrième vertu qui accompagne l'exercice exclusif, par chacun, de sa fonction propre : elle est la vertu qui signifie le parfait ordonnancement des parties dans un tout : dans l'âme humaine, (...), et dans la cité, (...) » (L. Brisson, J-F. Pradeau, 1998, p.56). En fait, habiter par la justice, l'homme cherche toujours à faire du bien à l'autre. La justice est donc motivée par l'amour. En réalité, c'est l'homme rempli d'amour pour le prochain qui pense rendre justice. C'est pourquoi nous pouvons dire que « aimer l'autre pour lui-même, c'est le traiter avec une égalité au point de se confondre d'une certaine manière avec lui » (N.Y.P Angora, Décembre 2019, p.71-81). Et malheureusement, nous avons l'impression que cela a disparu des agissements de nos dirigeants universitaires.

En effet, voir les conditions dans lesquelles les cours sont faits à Bouaké (s'arrêter pendant 3h à 4h de temps pour finir un cours de Travail Dirigé (TD) par manque de bureau pour les

enseignants dans les salles de TD), nous disons que la morale est piétinée par nos dirigeants universitaires. En clair, le respect de l'autre qui est en face n'est pas leur souci encore moins le bien-être de ce dernier. Ils sont bien installés dans des bureaux climatisés avec des chaises confortables pour travailler et les autres doivent rester debout dans la chaleur. Il n'y a aucune justice, aucune égalité dans les traitements et aucun amour dans leurs agissements, car, « aimer, c'est avoir pour but le bonheur d'un autre, se subordonner à lui, s'employer et se dévouer à son bien. Aimer, c'est vouloir l'autre comme sujet »(P. Foulquié, 1962 p.24). L'amour appelle le prochain à la vie car tout amour authentique est une manifestation de la charité vu que « l'amour n'est jamais oisif»(S. Augustin, 1977, p.85); d'où la nécessité du souci de l'humain comme fondement de la gouvernance pour une vie sociale stable.

## **2-Le souci de l'humain comme fondement de toute gouvernance**

La gouvernance est la manière dont les gouvernants gèrent les différentes ressources d'un pays ou d'une structure. Et dans cette gérance, l'humain doit être au centre pour qu'elle en soit une bonne. Malheureusement le souci de l'humain semble être ce qui manque à nos gouvernants universitaires. La majorité des décisions stratégiques dans les universités africaines sont prises sans véritable consultation des principaux acteurs. Et c'est ce que dénoncent Teferra & Altbach (2004, p.23), en parlant de « la centralisation excessive de la gouvernance universitaire et l'absence de culture démocratique dans la gestion des établissements ». Ils appellent donc à un retour de la gouvernance inclusive, éthique et centrée sur l'humain. Avoir le souci de l'autre, qui est mon semblable, permet de bien gouverner en partageant équitablement les ressources dont dispose l'institution. Et lorsque le partage est fait de façon honnête, cet autre moi adhère aux projets de développement proposés par les gouvernants sans se plaindre parce qu'il se sent pris en compte.

En effet, toute gouvernance est liée à une communauté des humains, c'est pourquoi le souci de l'humain doit être le fondement de toute gouvernance qui se veut authentique. Ainsi, l'avarice et la gourmandise s'opposent fatallement à l'idéal du bon gouvernant devant faire preuve de charité envers ses administrés pour leur bonheur. Et en cela, les gouvernants doivent étouffer en eux « l'amour de la gloire humaine »(S. Augustin, 2018, p.1071) bien que cela soit difficile voire impossible même pour les plus vertueux, tout homme doit pouvoir l'éviter en s'efforçant « au moins de la surmonter par l'amour de la justice »(S. Augustin, 2018, p.1071). L'homme qui se sent aimer et respecter s'implique dans les décisions de ses dirigeants pour le développement de sa communauté. Tout développement n'est possible que par le développement intégral qui implique l'homme dans sa totalité constituante. Diriger des êtres

humains exige avant tout une compréhension profonde de leur condition. Cela implique non seulement d'appréhender leurs réalités quotidiennes, mais aussi de les vivre ou, du moins, de les ressentir avec empathie. En ce sens, gouverner requiert d'être pleinement humain, car nul être dépourvu de cette humanité ne saurait prétendre administrer la société des hommes. Une telle posture suppose, de la part du dirigeant, une intelligence sensible, une capacité de compassion, et surtout une disposition à l'amour, entendu ici comme faculté de se mettre à la place de l'autre, de partager ses douleurs et de porter attention à ses besoins les plus fondamentaux.

Le souci de l'humain doit donc être le fondement de la gouvernance ; car ce souci nous appelle à la responsabilité éthique qui nous demande de faire l'expérience de « l'altérité comme constitutive de l'ipséité elle-même non pas soi-même semblable à un autre mais soi-même en tant qu'autre » (P. Ricœur, 1990, p.14.). Partant de ce fait, le respect de l'autre doit être le premier souci de tous gouvernants dans la mesure où, ce respect de l'autre nous empêche de céder à toutes actions piétinant la dignité de cet autre moi qui est mon égal. Avoir le souci de son bien-être nous évite la corruption, les frustrations qui conduisent à des sentiments de haine, préjudiciable à la bonne gouvernance. En clair, la corruption et la haine qui emportent sur l'amour ont tellement envahi nos sociétés que « le mensonge est devenu le mode de communication le plus courant et le plus élaboré dans nos sociétés. (...). Le mensonge est le mode le plus éprouvé de gouvernement... » (L. Bériot, 2007, p.61). Les gouvernants doivent avoir le souci de l'humain en respectant leur dignité dans la vérité et dans la transparence de leur gestion. Avoir le souci, c'est savoir écouter et essayer de prendre en compte les préoccupations de leurs administrés.

Malheureusement l'écoute est un problème pour les dirigeants d'aujourd'hui. Ils aiment parler sans jamais écouter. En effet, l'écoute nécessite de la disponibilité, de la compassion, du respect et de l'amour. Or, à y voir de près, ces valeurs humaines ne font pas partie des critères de sélection ou des caractéristiques de ces nouveaux dirigeants. En fait, certains dirigeants pensent que manifester de l'amour et du respect envers son prochain est signe de faiblesse. Alors que la dignité immanente à la personne humaine semble être le fondement de la justice qui doit caractériser toute société qui se veut morale. Nous pouvons, donc, dire avec l'église catholique que « une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine ...» (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, §132) dans la mesure où une société est un ensemble de personnes liées de façon congénitale par un fondement d'unité qui dépasse chacune d'elle. Ce qui suppose que la reconnaissance de la dignité humaine doit pouvoir constituer le fondement de toute gouvernance.

En réalité, avoir le souci de l'humain dans une gouvernance implique de la justice, de la liberté et de la paix. C'est dans cette optique que la déclaration des droits de l'homme, dans son Article premier, stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »(ONU, 1948, Art. 1). Le principe donc de la dignité est le premier principe qui constitue tous les autres pour une vie harmonieuse et paisible. Penser à l'autre, nous évite l'égoïsme qui fait de nous des hommes insatiables prêts à tout pour satisfaire ses besoins. Ce désir irrépressible de tout posséder, quel qu'en soit le prix, engendre inévitablement des comportements marqués par la méchanceté, l'injustice et une profonde déviance morale.

En effet, l'égoïste ne se soucie pas de l'autre. C'est d'abord lui et après tout c'est lui. Il garde et aime garder tout pour lui, rien que pour lui. Et même ce qui ne lui appartient pas il le prend parce que l'autre n'existe pas dans sa conscience pour que sa conscience morale l'interpelle. La morale n'est pas sa force car elle l'oblige à partager. L'orgueil est « une fausse grandeur qui, , [...] prétend devenir en quelque sorte son principe à soi-même ; et cela quand l'âme se complaît trop en soi » (S. Augustin, 1994, 170). Alors que, sa nature d'être plein de soi fait de lui un immoral, un être anti sociable vivant dans la communauté des hommes. C'est pourquoi, le souci de l'humain doit caractériser tout être qui se dit homme et qui habite une communauté humaine. Et surtout le gouvernant qui semble être le garant moral de toute société qui le choisit comme guide.

### **3-La morale comme élément fondamental d'une bonne gouvernance universitaire**

La morale en tant que science du bien et du mal doit être l'élément fondamental de la bonne gouvernance universitaire. En effet, s'appuyant sur la morale, le gouvernant voit les vices de la société et la population également détecte ceux de l'autorité afin d'édifier les principes moraux d'une bonne gouvernance. En clair, la bonne gouvernance naît d'un équilibre moral entre ce que les dirigeants exigent de la société et ce que la société attend, moralement, de ses dirigeants. Car, « toute loi—morale ou juridique—réglemente toujours des rapports interpersonnels, y compris les rapports avec un autre qui impose ladite loi.» (U. Eco, 2000, Trad. Myriem Bouzaher, p.138). Partant, le respect de l'équité et de la justice sont des actes qui favorisent la promotion et la pratique de la bonne gouvernance. En tant que source des lois et des normes, c'est-à-dire les devoirs et les interdits de chacun, la morale doit être le fondement de la bonne gouvernance. Assurément, elle est d'abord le fruit des us et coutumes englobant les traditions et les

expériences, ensuite de la loi divine regroupant commandements, révélations et dogmes et enfin des valeurs et idéaux nés très souvent des différents processus d'évolution sociale.

Aussi devrions-nous poser la morale comme socle de la bonne gouvernance vu que dans sa phase pratique, elle permet instantanément de savoir ce qui est bien et ce qui est mal dans une société donnée. Quand la morale est convoquée et appliquée, le gouvernant est honnête et dans cette honnêteté, il aime la transparence et rend compte à ses administrés sans contrainte mais par devoir moral et donc par conscience morale. De cette façon, la morale devient indissociable à la raison, étant donné que « la conscience morale, ce juge incorruptible en nous, placera devant les yeux de tout un chacun la totalité de sa vie... » (Kant, 1993, p.323, Trad. William Fink). La morale évite au gouvernant la cupidité et la colère c'est pourquoi, la reconnaissance et la défense de la dignité de l'homme doivent être la préoccupation majeure de tout bon gouvernant. De ce fait, « que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme un autre lui-même, tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement. [...]» (*Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps*, § 27-1). La morale permet de guider les actions des gouvernants au service du bien commun.

Autrement, la morale est l'élément fondateur de la bonne gouvernance universitaire car, « gouverner,... c'est être porteur de valeurs et avoir une claire vision du développement. Bien gouverner, c'est agir moralement par devoir au regard du droit en vigueur » (D. K. Kouadio, 8 juin 2020, p.10). Si tel est que, gouverner implique nécessairement des valeurs morales et que la bonne gouvernance nous commande d'agir moralement bien, alors la morale doit obligatoirement être au fondement de toute gouvernance pour parler de bonne gouvernance. Il convient de respecter les fondamentaux de la bonne gouvernance qui semble être la justice, l'honnêteté, l'intégrité, l'empathie et surtout le respect, car « seule la présence d'autrui nous fait savoir instinctivement que nous avons une âme » ( U. Eco, 2000, p.143, Trad. Myriem Bouzaher). Et que cette âme doit gouverner le corps, dans la mesure où c'est en l'âme que se trouve l'intelligibilité humaine. C'est dans ce cadre que pour Platon, la première partie de l'âme est celle par laquelle elle raisonne, c'est-à-dire l'élément rationnel. La seconde est celle par laquelle nous aimons et exprimons les désirs essentiels et la dernière est liée à la partie animale de l'homme (colère). Partant de cette distinction nous voyons que la nature de l'âme est d'être principe de mouvement. Or, comme cause de mouvement et sujet de connaissance, la connaissance de l'âme nous permet de nous organiser et de nous orienter vu que la justice dans la cité est liée au respect de l'ordre établit par les trois parties de l'âme. Sans ces repères, la

gouvernance peut facilement et rapidement tomber dans la corruption, l'abus d'autorité et la dictature.

En effet, selon Platon, la quête du vrai et du bien suppose le respect d'une hiérarchie ordonnée au sein de l'âme. Il affirme ainsi : « si l'âme n'était pas là pour surveiller le corps, si le corps était laissé à lui-même [...] alors toutes les réalités seraient confondues pêle-mêle et reviendraient au même [...] » (Platon, 1997, 506e–507a). Cette citation illustre clairement que, pour Platon, l'ordre harmonieux de la société dépend directement de l'accomplissement adéquat des fonctions de l'âme, garante de l'équilibre entre les différentes composantes de l'être. Il faut donc que les gouvernants se laissent gouverner par leur âme rationnelle afin de bien guider leurs administrés dans l'amour qui est l'essence de la vie spirituelle, la justice qui est « la vertu qui attribue à chacun ce qui lui revient » (S. Augustin, 2018, chap. XIX, 21, p.1578 ), l'intégrité, la bienveillance, la vérité, la transparence, l'honnêteté et la paix.

En réalité, seul l'individu vertueux possède la capacité de diriger autrui en vue d'une société moralement acceptable. Ainsi, l'adhésion aux principes moraux permet d'agir de manière juste et de promouvoir le bien commun, dans la mesure où l'harmonie sociale repose sur l'équilibre intérieur de l'âme humaine. Un dirigeant vertueux assure une gouvernance éthique fondée sur le respect de la morale, laquelle devrait constituer le socle de toute gouvernance universitaire ; car les universitaires ne sauraient accorder leur confiance à des dirigeants perçus comme dépourvus d'intégrité ou de probité.

## Conclusion

Au terme de cette réflexion, il apparaît avec évidence que la morale constitue le fondement incontournable de toute gouvernance universitaire juste, humaine et durable. En effet, les valeurs morales, telles que la justice, la bienveillance, l'intégrité, le respect de la dignité humaine et le sens de la responsabilité, sont indispensables à la construction d'une gouvernance universitaire capable de répondre aux exigences du développement humain authentique et de garantir un climat institutionnel fondé sur l'équité et la transparence.

Dans le contexte africain, où la gestion universitaire est souvent entachée par la corruption, l'indifférence et la déshumanisation, le retour à une éthique de gouvernance devient une urgence. Il ne saurait y avoir de bonne gouvernance sans une conscience morale éveillée, sans un souci réel de l'humain et sans des dirigeants profondément habités par des principes éthiques clairs et universels. La morale n'est donc pas un supplément d'âme, mais bien l'âme même de la

gouvernance, en ce qu'elle oriente l'action publique vers le bien commun, loin des intérêts égoïstes et des logiques de domination. Dès lors, repenser la gouvernance universitaire à la lumière de la morale, c'est œuvrer à l'émergence d'institutions académiques crédibles, légitimes et porteuses d'un développement réellement humain. Cela exige un engagement fort des acteurs universitaires, mais aussi une reconfiguration des structures décisionnelles, dans le sens d'une gouvernance plus inclusive, participative et éthique.

## Références bibliographiques

**ANGORA N.Y. Pauline**, Décembre 2019, « La charité comme expérience anthropologique chez saint Augustin », Lettres d'Ivoire N°030 (Tome 2), pp.71-81, Bouaké

**AUGUSTIN Saint**, 1936, *La Morale Chrétienne*, Trad. B. Roland-Gosselin, Paris, Desclée de Brouwer et Cie

**AUGUSTIN Saint**, 1994, *Cité de Dieu*, Trad. Louis Moreau, Paris, Seuil.

**AUGUSTIN Saint**, 2018, *De la vraie religion in Œuvres philosophiques complètes*, Tome I, Paris, Les Belles Lettres

**AUGUSTIN Saint**, 2018, *De la ruine de Rome in Œuvres philosophiques complètes*, Tome II, Traduction sous la direction de Jean-Joseph-François POUJOULAT et Jean-Baptiste RAULX, Paris, Les Belles Lettres

**AUGUSTIN Saint**, 2018, *Cité de Dieu*, Tome II, Traduction sous la direction de Jean-Joseph-François POUJOULAT et Jean-Baptiste RAULX, Paris, Les Belles Lettres

**BERIOT Louis**, 2007, *Les hommes sont fous*, Paris, Le cherche-midi.

**CONFÉRENCE Épiscopale de Côte d'Ivoire**, 2011, *Catéchisme de l'Église Catholique*, Abidjan, Éditions paulines.

**ECO Umberto**, 2000, *Les cinq questions de morale*, Trad. Myriem Bouzaher, Paris, Bernard Grasset.

**KANT Emmanuel**, 1993, *philosophie de la religion*, Trad. William Fink, Paris, Librairie générale de France.

**MARITAIN Jacques**, 1968, *Humanisme Integral*, Paris, Nouvelle Édition Montaigne.

**PLATON**, 1966, *La République*, Trad. Robert Baccou, Paris, GF-Flammarion.

**PLATON**, 1997, *Gorgias*, Trad. A. Croiset revu par J.F. Pradeau, Paris, Belles Lettres.

**PROUDHON**, 1974, *Justice et Liberté*, Paris, P.U.F

**RICŒUR Paul**, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil.

**TEFERRA & ALTBACH**, 2004, « African Higher Education : Challenges for the 21 st Century », Higher Education, pp21-50.